

10 NOTICE SUR L' APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

vêtant toutes les formes possibles de la prière : *obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones*. L'Apostolat, empruntant les idées et presque le langage de l'Apôtre des Gentils, recommande aux Associés d'offrir à Dieu, en union avec le divin Cœur, pour le salut du monde, toutes leurs prières, toutes leurs actions, toutes leurs souffrances ; il les engage en même temps à recourir à la reine, à la patronne, au modèle des apôtres, la Bienheureuse Vierge MARIE, et aussi à faire, dans le même but, de fréquentes communions réparatrices.

Saint Paul, pour exciter la ferveur des fidèles, leur montre JÉSUS-CHRIST mourant sur la croix pour le rachat du monde. L'Apostolat découvre à ses membres le Cœur sacré d'où a coulé le sang divin, rançon de nos âmes : il veut que nous unissions nos prières à ses divines intercessions. Ainsi, à dix-neuf siècles de distance, l'Apostolat répète la loi du Maître et le commentaire du disciple ; il n'est que l'écho de la doctrine de JÉSUS-CHRIST et du grand apôtre.

3. — NOS DEVOIRS ENVERS L' APOSTOLAT.

Si nous voulons procurer à cette œuvre éminemment apostolique la diffusion qu'elle mérite, nous avons un triple devoir à remplir envers elle : l'estimer, l'estime devant se trouver à la base de tout dévouement sérieux ; la pratiquer, condition essentielle pour le bien faire comprendre ; la répandre, une œuvre ne faisant du bien que dans la mesure de sa diffusion.

4. — EXCELLENCE DE L' APOSTOLAT.

Estimons-le à cause de son excellence.